



# La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 432

19 novembre 2018

Cartes de Noël 2018

## Pour éliminer la pauvreté, ce n'est pas de chance que le Québec a besoin !

**La nouvelle édition des cartes de Noël du Collectif est arrivée!**

À la suite du succès de l'édition 2017, le même procédé a été utilisé pour la campagne de cette année. Des loteries bien connues ont été détournées pour mettre en scène des personnages en situation de pauvreté. Cette année encore, les cartes sont joliment illustrées par l'artiste Mathilde Cinq-Mars.

Ainsi, la carte « Lotto pauvre-o-max » rappelle qu'au Québec, 800 000 personnes ne couvrent pas leurs besoins de base; « la mini vie » fait le portrait de Daphnée qui demeure pauvre malgré son emploi; enfin la célèbre « lotto 6/49 » devient la « lotto 6/48 » pour les cartes de Josée et Akim, deux personnes assistées sociales qui n'ont droit qu'à la prestation de base de... 648 \$ par mois.

Le détournement des loteries les plus populaires permet de rappeler qu'au Québec, où une personne sur dix ne couvre pas ses besoins de base, la pauvreté est probablement la loterie qui, malheureusement, fait le plus de « gagnants » et de « gagnantes ».

**À partager autour de vous!**

La campagne des cartes de Noël est devenue, pour le Collectif, une belle tradition du temps des Fêtes pour sensibiliser la population à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Les cartes peuvent tout simplement servir à transmettre vos vœux de Noël à vos proches et contribuer à alimenter les discussions familiales pendant les Fêtes.

Chaque année, le Collectif envoie ses cartes de Noël aux 125 députés québécois. Vous aussi pourriez décider de faire parvenir des cartes aux députés ou aux ministres de votre choix pour leur rappeler leurs responsabilités en matière de lutte à la pauvreté, aux inégalités et aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Plusieurs groupes profitent de la campagne des cartes de Noël pour organiser des activités de distribution à l'entrée d'un centre commercial, à un coin de rues ou au bureau.

L'objectif est que les cartes circulent le plus largement possible!

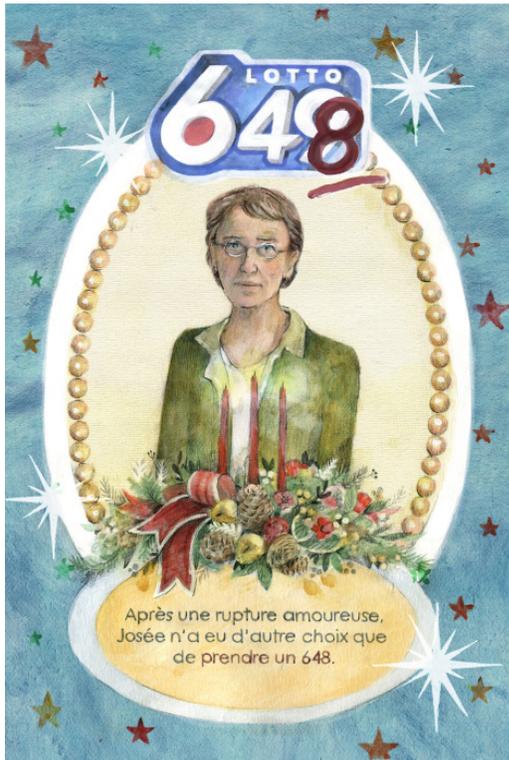


*Les cartes suivent sur la page suivante.*

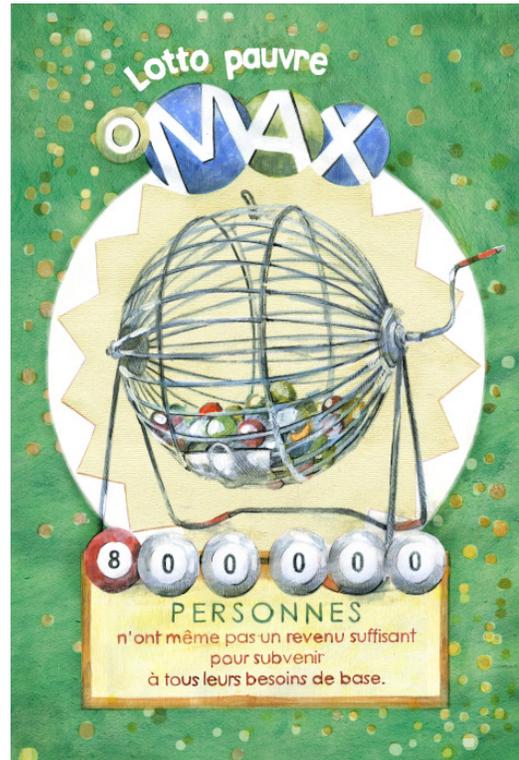
## Commandez vos cartes !

**Vous pouvez passer votre commande pour les cartes de Noël en visitant le site Internet du Collectif : [pauvrete.qc.ca/cartes-noel-2018/](http://pauvrete.qc.ca/cartes-noel-2018/).**

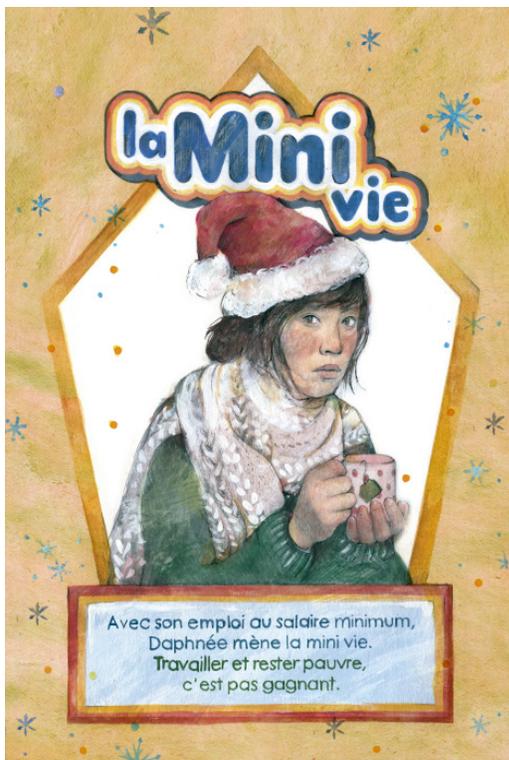
**À noter que les cartes sont prioritairement destinées aux groupes membres du Collectif, mais tout le monde peut nous contacter pour s'en procurer gratuitement !  
(frais d'envoi à prévoir)**



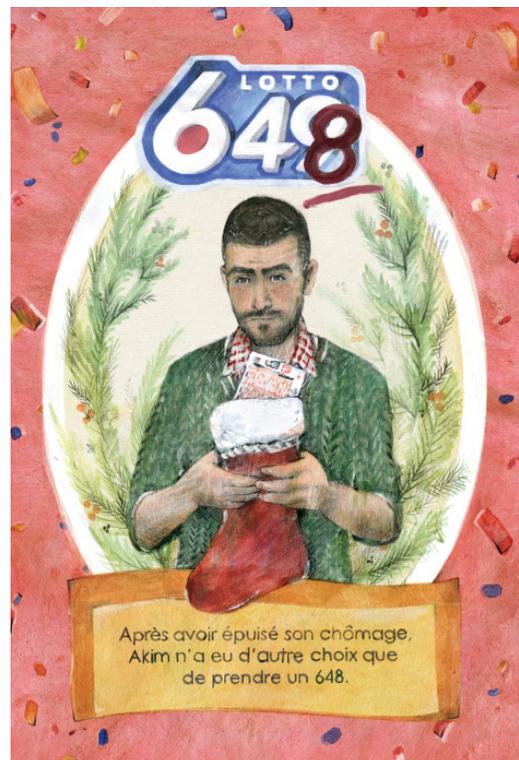
648 \$, c'est le montant de la prestation de base à l'aide sociale. Améliorer son sort avec aussi peu, c'est pas gagné d'avance.



Au Québec, une personne sur dix n'arrive pas à joindre les deux bouts. À ce jeu-là, c'est tout le Québec qui est perdant.



Actuellement, le salaire minimum ne permet pas de sortir de la pauvreté, même en travaillant à plein temps toute l'année. Un taux de 15\$ l'heure le permettrait.



648 \$, c'est le montant de la prestation de base à l'aide sociale. Améliorer son sort avec aussi peu, c'est pas gagné d'avance.

## Projet de loi C-87

# Vers un seuil de pauvreté canadien ?

**Enfin! Le gouvernement fédéral se dote d'un seuil officiel de pauvreté. On s'étonne cependant qu'il ait attendu si longtemps. Plusieurs seront même surpris d'apprendre qu'il n'existait pas, avant ce jour, une mesure officielle de la pauvreté au Canada. Il y a certes plusieurs indicateurs de faible revenu, mais aucun d'entre eux n'a eu la prétention de servir de seuil officiel de pauvreté.**

Le dépôt du projet de loi C-87 (*Loi sur la réduction de la pauvreté*) vient entériner les annonces qui avaient été faites, un peu plus tôt cette année, dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Le projet de loi comporte trois volets: il crée un seuil officiel de pauvreté à la hauteur de la Mesure du panier de consommation (MPC); il met en place deux cibles de réduction de la pauvreté (réduire d'ici 2020 de 20% le taux de personnes en situation de pauvreté selon la MPC et, d'ici 2030, de 50%); il met finalement en place un Conseil consultatif national sur la pauvreté qui a pour fonction de conseiller le ministre, de mener des consultations auprès du public et de rédiger des rapports sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles prévues.

Le problème, c'est que la MPC a toujours été un indicateur de faible revenu et non un indicateur de sortie de pauvreté. La MPC mesure le coût minimal de la couverture des besoins de base

pour une personne seule ou une famille (nourriture, habillement, logement, transport, autres biens et services). Elle s'élève en moyenne à 18 000\$ pour une personne seule et à 36 000\$ pour une famille de quatre.

Faire de la MPC le seuil de pauvreté signifie que la couverture des besoins de base équivaut à une sortie de la pauvreté. Pourtant, une personne demeure en situation de pauvreté lorsqu'elle vit avec un revenu tout juste suffisant pour couvrir ses besoins de base. Dans une telle situation, son budget se limite à l'essentiel. Chaque dépense imprévue ou chaque perte de revenu, aussi minime soit-elle, a un impact considérable sur son niveau de vie.

En réponse à l'implantation du seuil officiel de pauvreté, le politologue Alain Noël invite à la prudence. Après avoir salué la décision du fédéral d'avoir choisi la MPC, qu'il juge être un indicateur fiable de faible revenu, Noël apporte la nuance suivante : « Un ménage tout près du seuil officiel de la pauvreté n'est pas automatiquement tiré d'affaire si on lui donne 100 dollars. Une zone, autour du seuil de la MPC, demeure caractérisée par une grande précarité, surtout quand on considère la vie des personnes et des ménages dans la durée ».

Comment peut-il être question de sortir de la pauvreté, si la MPC contraint à vivre dans « une grande précarité »? Depuis quand

vivre de manière précaire, craindre toute nouvelle dépense, être incapable de faire des « économies », est-il signe qu'une personne ne vit plus dans la pauvreté?

Encore plus critique dans son interprétation du seuil officiel de pauvreté, la chercheuse indépendante Vivian Labrie souligne, quant à elle, que le choix de la MPC fait en sorte d'abaisser la hauteur de la barre de la pauvreté. « Choisir la MPC comme seuil de pauvreté officiel au Canada, c'est aplatir la mesure de la pauvreté vers le plus bas des seuils en usage [...] ».

Comme Alain Noël, Vivian Labrie ne s'oppose pas à ce que la MPC serve « de seuil de référence officiel pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base ». Elle insiste cependant pour qu'un autre indicateur serve de mesure de sortie de la pauvreté, faisant référence à la MFR-60 et au revenu viable (créé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques - IRIS).

À la lumière de ces commentaires critiques et de l'expérience des personnes en situation de pauvreté, il est clair que la Mesure du panier de consommation ne peut pas tenir lieu d'indicateur de sortie de la pauvreté. Couvrir ses besoins de base n'équivaut pas à sortir de la pauvreté; le gouvernement tente actuellement de nous convaincre du contraire. C'est cette confusion que nous devons dénoncer.

«Un pas en avant dans la lutte à la pauvreté», *Alain Noël*, <https://tinyurl.com/y8o5cyub>

«La Stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, la MPC et la classe moyenne», *Vivian Labrie*, <https://tinyurl.com/yd89a5ug>

## En rappel !

Le Collectif vous invite à répondre à la consultation de Statistique Canada sur la Mesure du panier de consommation (MPC) afin de rappeler que couvrir ses besoins de base ne signifie pas sortir de la pauvreté. La consultation se termine le 31 janvier 2019. Tous les détails sur notre site Internet: [pauvrete.qc.ca](http://pauvrete.qc.ca).

**Sans la possibilité de mettre de l'argent de côté, peut-on vraiment dire qu'on est sorti de la pauvreté?**

**LE GOUVERNEMENT CROIT QUE OUI.**

**Pour sortir de la pauvreté, il faut plus que la simple couverture des besoins de base.**

**Faites-le savoir au gouvernement en participant à la consultation de Statistique Canada.**



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)